

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 D 00105

Numéro SIREN : 394 711 188

Nom ou dénomination : FCC

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2024 sous le numéro de dépôt 5458

FCC

Société pluri-professionnelle d'exercice sous forme
de société d'exercice libéral par actions simplifiée
Au capital de 469.185,00 euros

Siège social : 117, rue Nationale – 59700 Marcq-en-Barœul
394 711 188 R.C.S. Lille Métropole

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-neuf novembre à 9 heures,
Au siège social,

Les associés de la société « FCC » au capital de 469.185,00 euros, divisé en 31.279 actions de 15,00 euros de valeur nominale chacune (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement, sur convocation verbale du Président, tous les associés étant présents ou régulièrement représentés.

La feuille de présence, certifiée exacte par le bureau de l'assemblée permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 31.279 actions sur les 31.279 composant le capital social. Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bastien LEGRAND, Président.

La société GMBA MONTIEL LABORDE, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les associés reconnaissent expressément que les documents suivants ont été mis à leur disposition préalablement à la présente assemblée générale et se déclarent, dans la mesure où ils sont tous présents ou représentés, remplis de l'intégralité de leurs droits au titre de la convocation à la présente assemblée générale.

Le Président dépose lesdits documents listés ci-après sur le bureau de l'assemblée :

- le projet d'ordre de mouvement portant sur une action de la Société ;
- la feuille de présence à la présente assemblée générale ;
- les statuts de la Société ; et
- le texte du projet des résolutions soumises à la présente assemblée générale.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'agrément d'un nouvel associé ;
- La nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- les pouvoirs à conférer en vue des formalités.

14 7. PB 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Le Président rappelle qu'il est envisagé que Monsieur Jérémy MALLEVAEY, né le 13 janvier 1992 à Grande-Synthe (59), de nationalité française, demeurant au 13, rue du Général de Gaulle – Apt. B11 à La Madeleine (59110) devienne associé de la Société avec effet au 29 novembre 2023.

Il est également rappelé qu'aux termes de l'article 10.2.2 des statuts de la Société, tout associé ne pourra réaliser un transfert de titres à un tiers qu'après avoir obtenu l'agrément de la collectivité des associés, de telle sorte qu'il est nécessaire d'agréer le nouvel associé.

Ces échanges terminés, et plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Agrément d'un nouvel associé

Conformément à l'article 13-3 des statuts de la Société, la collectivité des associés agrée expressément en qualité de nouvel associé :

Monsieur Jérémy MALLEVAEY, né le 13 janvier 1992 à Grande-Synthe (59), de nationalité française, demeurant au 13, rue du Général de Gaulle – Apt. B11 à La Madeleine (59110)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

nomination d'un nouveau Directeur Général

La collectivité des associés nomme en qualité de nouveau Directeur Général de la Société Monsieur Jérémy MALLEVAEY, né le 13 janvier 1992 à Grande-Synthe (59), de nationalité française, demeurant au 13, rue du Général de Gaulle – Apt. B11 à La Madeleine (59110), à compter de ce jour.

Les pouvoirs de Monsieur Jérémy MALLEVAEY, en qualité de Directeur Général, les limitations de pouvoirs applicables et, plus généralement, ses obligations résultent de l'article 15.2 des statuts de la Société et des dispositions légales et réglementaires applicables.

Monsieur Jérémy MALLEVAEY a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions. Il déclare également avoir une parfaite connaissance de ses pouvoirs, de ses limitations de pouvoirs et plus généralement de ses obligations telles qu'elles résultent de l'article 15.2 des statuts de la Société et des dispositions légales et réglementaires applicables et s'engage à les respecter.

Il est rappelé que l'exercice du mandat social de Directeur Général est, de convention expresse, exclusif de toute rémunération. Le droit à rémunération est réservé au seul exercice à titre indépendant par un associé de sa profession libérale et de son activité technique au sein de la Société, en qualité d'expert-comptable.

Il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page, including "AL", "PB", "JM", "BF", "JAA", "LW", and "BV".

TROISIEME RESOLUTION

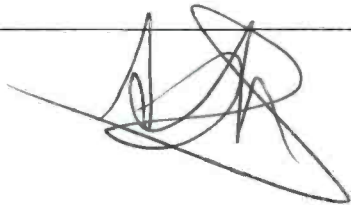
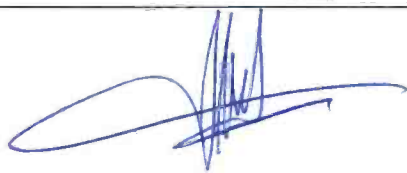
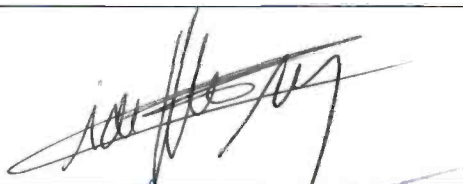
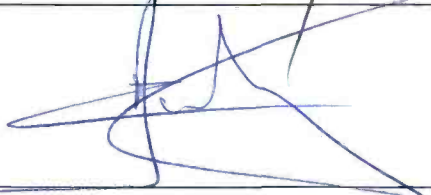
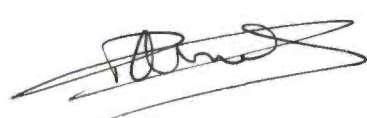
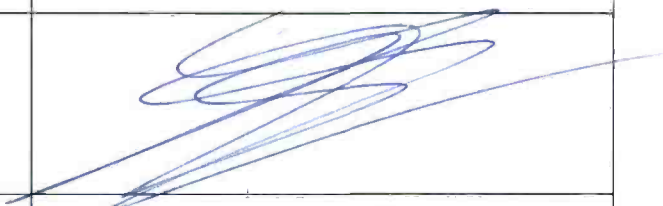
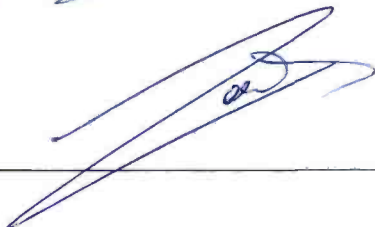
Pouvoirs à conférer en vue des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

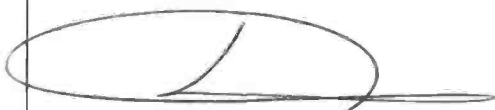
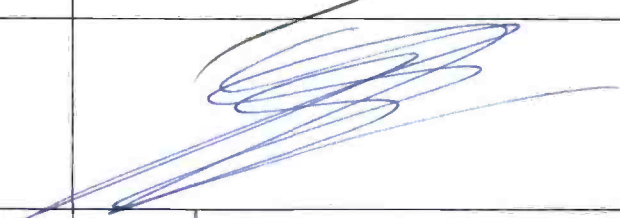
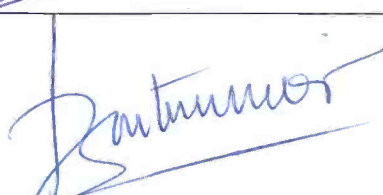
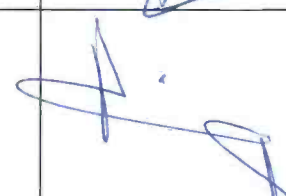
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président de séance et tous les associés présents ou par leurs mandataires après lecture.

Monsieur Jean-Adrien AUBRUN Associé	
Monsieur Pierre BETREMIEUX Associé	
Monsieur Maxime CIARLETTA Associé	
Monsieur Olivier DESPLATS Associé	
Madame Bénédicte FROMONT Associée	
Monsieur Bastien LEGRAND Président de séance et Associé	
Monsieur Louis MAERTENS Associé	

14

Monsieur Philippe MAILLET Associé	
Flandre Comptabilité Holding Associée Représentée par Monsieur Bastien LEGRAND Gérant	
Maître Benjamin TESSIER Associé	
Monsieur Vincent SUING Associé	
Maître Lina WILLIATE Associée	
Monsieur Jérémy MALLEVAEY * * signature avec la mention « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »	Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général 